

PRESENTS: Mmes NICKERT, GUITOU, FRAYSSE.

Mrs BLADIER, DOUMERC, GARRIGOU, MARIAGE, IZARD, DELVERT, BERNARD, FOUCHE,
MARIAGE.

ABSENTS: Mr PORTAL Eric

Mme MASSAUD, excusée

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du précédent compte rendu.
- Consultation sur le projet de périmètre du SAGE Dordogne.
- Avis sur notre Gédre.
- Renouvellement de la convention de service Internet avec le Centre de Gestion.
- Convention médecine.
- Sommes reçues au profit de la caisse des écoles.
- Acceptation d'un don.
- Tarification Camping 2012 et choix de gestion.
- Avenant travaux Mairie Accessibilité.
- Présentation des diagnostics ERP.
- Rapport annuel eau potable et RPQS et approbation.
- Présentation de l'avant-projet « conduite d'eau Cieurac ».
- Présentation du rapport annuel assainissement + RPQS et approbation.
- Informations et questions diverses (lectures de courriers).

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 27 octobre 2011.

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre est signé par le conseil municipal.

Consultation sur le projet de périmètre du SAGE Dordogne.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'EPIDOR, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, élabore un « schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux » couvrant le bassin de la Dordogne en amont de Limeuil(24).

La commune de Lanzac étant concernée par ce périmètre, et conformément à la procédure de création d'un SAGE, EPIDOR consulte la commune pour un avis sur la définition du périmètre du SAGE projeté. Le Symage a pour sa part pris connaissance du dossier et propose une délibération type qui reprendrait les arguments suivants :

- Que le projet SAGE sur la Dordogne est un projet intéressant pour le respect des objectifs d'atteintes du bon état des eaux au regard de la directive cadre sur l'eau et

la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour notre commune (ou communauté de communes).

- Mais, en revanche, le conseil municipal considère que la taille du projet proposé est trop vaste.

En effet, la gestion liée aux éclusées des grands barrages semble prioritaire dans ce projet par rapport aux enjeux liés à la spécificité de la partie basse du périmètre présenté, enjeux déjà pris en compte par notre commune (ou communauté de communes) et son groupement le SYMAGE.

Le Conseil Municipal propose que le projet soit scindé en deux SAGE dont les enjeux sont très différents, un « SAGE Dordogne Massif Central » (correspondant à l'unité hydrographique de référence « Dordogne amont », amont de la confluence Dordogne Cère) et un « SAGE Dordogne Quercy Périgord Noir » sur le reste du périmètre actuel proposé.

Cela permettrait en outre une meilleure gouvernance, une bonne représentation du territoire, une plus grande mobilisation des acteurs locaux, et ainsi une efficacité accrue pour atteindre les objectifs affichés.

Les délégués de notre collectivité ont des difficultés pour participer aux réunions, au vu des horaires et des lieux fixés, ils n'ont pas suffisamment d'informations pour orienter les décisions.

→ Le Conseil Municipal à l'unanimité et après débat :

Au vu des multiples structures visant à l'aménagement de la gestion des eaux de la rivière Dordogne, la commune ne souhaite pas émettre d'avis mais refuse toutes nouvelles dépenses pour nos habitants.

Avis sur note GEDRE.

Monsieur Le Maire indique que sur ce point, il ne participera pas aux débats et ne donnera aucun avis. Il rappelle à son conseil municipal la démarche engagée par le préfet de région concernant la consultation des collectivités et acteurs de l'eau sur le renouvellement des concessions hydroélectriques de la haute Dordogne (dit notre GEDRE). Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à renvoyer à la DREAL Limousin avant le 31 décembre prochain. Le Symage a réalisé une proposition de réponse et la soumet aux collectivités.

La commune de Lanzac n'apprécie guère cette méthode, qui consiste à valider des suggestions pour lesquelles aucun avis n'a été formulé par notre collectivité ; ce point ressemble étrangement au thème évoqué au-dessus, ou quelques décideurs veulent imposer leurs jugements.

→ Après discussion, le Conseil Municipal décide (11 voix pour):

- la commune ne souhaite pas émettre d'avis
- Souhaite être informé de la suite de cette procédure.

Renouvellement de la convention de service internet avec le Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire rappelle à son conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de service internet qui arrive à son terme le 31 décembre 2011.

Monsieur Le Maire explique que la présente convention a pour objet de définir les conditions d'adhésion de la collectivité à l'utilisation des technologies de l'internet. Elle comprend plusieurs modules (nom du domaine, espace hébergement, maintenance et assistance site cms, gestion d'alias, dématérialisation des marchés publics). Le coût total des prestations choisies par la collectivité s'élève à 539€ pour 2012, 2013 et 2014.

La présente convention est conclue pour une durée de un an renouvelable tacitement deux fois pour une période d'un an.

→ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Convention médecine.

M. le maire informe son Conseil Municipal que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive. Le service de Médecine préventive du Centre de Gestion du LOT a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine.

Monsieur le Maire, propose à son Conseil Municipal l'adhésion au service Médecine Professionnelle du Centre Gestion du LOT à compter du 1^{er} Janvier 2012.

→ Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Sommes reçues au profit de la caisse des écoles.

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que lors de 3 mariages dans notre commune, les familles ont fait un don d'une somme totale de 240€ qui sera reversé au profit de la caisse des écoles.

Acceptation d'un don.

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que la SARL BONNASSIE domicilié à St Crépin Carluçet a fait don à la commune de la somme de 300€. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

→ le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires afin que cette somme rentre dans le budget de la commune.

Tarifification Camping 2012 et choix de gestion.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Alain Delvert, responsable de la commission camping.

Monsieur Delvert informe que plusieurs réunions de travail ont été tenues, notamment une rencontre avec Maître Maubrey pour obtenir des renseignements concernant une éventuelle mise en gérance.

Considérant l'emplacement du camping en zone inondable, il est difficile, voir impossible d'investir dans des aménagements tels que des agrandissements.

De ce fait, la commission a décidé de ne rien changer au fonctionnement du camping.

Monsieur Delvert propose au Conseil Municipal que le camping reste ouvert les mois de juillet et août et propose que les tarifs restent inchangés puisqu'ils avaient été revus l'année dernière.

→ Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité cette proposition.

Avenant travaux Mairie Accessibilité.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant sur le lot N°13 VRD concernant l'entreprise De Nardi.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Travaux rendus nécessaires par l'état des réseaux existants :
 - Remplacement du réseau pluvial le long de la salle des fêtes.
 - Création d'un caniveau devant la salle des fêtes.

Montant de cet avenant : 4720.64 HT

Soit : 5645.89 TTC

Montant du marché initial :	16 404.26€
Montant du présent avenant :	4 720.64€
Nouveau montant du marché :	21 124.90€
TVA au taux de 19,6% :	4 140.48€
Nouveau montant du marché TTC :	25 265.38€

→ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'avenant cité ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Présentation des diagnostics ERP.

Monsieur le maire commente brièvement l'étude concernant le diagnostic des établissements recevant du public, ainsi que les espaces publics ou voirie concernés par des déplacements de personnes à mobilité réduite.

Bâtiment concerné	Taux global d'accessibilité	Travaux préconisés	Coût estimé
Mairie	65%	rallonger poignée de porte	150
		marquage au sol stationnement handicapé poser double signalisation	900
Salle des Fêtes Cantine	60%	suppression estrade amovible	2580
		positionner une tablette basse au bar	500
		poser un urinoir plus bas	350
		absence signalisation WC handicapé	130
		dévers enrobé trop important	4780
		remplacer grille pluvial (fentes trop larges)	300
		modif pente désactivé (rampe à 8% sur 1,40m)	1500
		main courante pour escalier secours	485
pose de pictogrammes et signalisations	1200		
Les Etourneaux	40%	modif des marches (rampe 8 % X 1,40m) remplacement porte (1,40m)	2750
Eglise LANZAC	56%	Installation garde-corps sur muret	1420
		reprise enrobé (pente trop importante)	4780
		création rampe inf 4 %	2500
Bibliothèque	60%	Chanfrein sur ressaut à l'entrée + rustication trottoir	2470 1920
Ecole	64%	Création d'une allée en enrobé (1,40 m) pour aller sous préau	4920
		modifier sol + enrobé (balançoires)	10000
		pose de panneaux signalétiques picto	1200
Restaurant Alouette	43%	Rajout d'une tablette basse au bar	500
		création d'un WC handicapé	6700
		installation main courante	440
		contraste visuel nez de marches	260
		modif entrée avec rampe béton 1,40m	11000
CIEURAC Annexe	70%	arrondir ou chanfreiner le ressaut à l'entrée	500
		pose de panneaux à l'extérieur pictogramme	1200

Eglise CIEURAC	54%	Installation mains courantes	880
		contraste visuel 1ère et dernière marche	240
		revêtement de sol spécial fauteuil	1780
		remplacement bloc porte	1500
		supprimer tout obstacle à la roue (intérieur)	950
Camping bâtiment	46%	supprimer ressaut cheminement principal	700
		aménagement guichet bas	500
		douche à aménager	1150
		remplacement de porte trop étroite	3700
		pose d'un lavabo position basse	600
		1 urinoir à repositionner plus bas	350
		création d'un WC handicapé	10000
Camping espace campeurs	60%	cheminement à élargir en enrobé	5300
		supprimer obstacle par enrobé	16720
Stade	55%	Reprise revêtement meuble par enrobé	22300
Zone de Loisirs	60%	Comblent parties meubles par enrobé	14300
		escalier à mini de 2 mains courantes	1200
		cheminement à enrober	4300
		élargir cheminement coté tilleul	4900
		reprise enrobé + pentes	14880
		éclairage insuffisant	1100
Cimetière LANZAC	64%	Rénover le revêtement pour supprimer obstacle	8020
		élargir portail	550
		installation d'un garde-corps	1900
		installation de réverbères	24050
BELVEDERE VOIRIE	56%	sans objet pour notre collectivité	17600
		Piste piétonne à enrober	42300
		place de Lanzac (rustinage)	4720
		création de 2 emplacements adaptés	2100
		création d'un passage piéton + signalétique	6200
		remplacement grille avaloir (fente trop grade)	750
		Sens unique Chemin Vieux ou limit vitesse	3000
		obstacle à la roue parking chemin vieux	3120
		coté RD 820 normaliser passage piétons	16200
		trottoir RD 820 (élargissement + goudron)	21170
place des Patots (revêtement à reprendre)	2320		

Tout le conseil municipal demeure consterné devant ces multiples préconisations, chacun pensait que la mairie et la salle des fêtes (venant faire l'objet de travaux) ne feraient l'objet d'aucun commentaire.

Rapport annuel eau potable et RPQS et approbation.

Monsieur Le Maire informe son conseil municipal qu'il est obligatoire de présenter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

Monsieur Jean Paul Bladier, président de la commission eau présente le rapport.

- ➔ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service Eau.

Présentation de l'avant- projet « conduite d'eau Cieurac »

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean Paul Bladier, président de la commission eau.

Le Bureau d'Etudes DORVAL a fait une étude sur l'alimentation du réservoir de Cieurac depuis le réservoir des Bruges pour une conduite d'environ 2180 mètres et propose plusieurs solutions, avec des sections différentes, selon l'utilisation.

- Solution 1 : alimentation dans les deux sens, solution de base **Fonte**, montant de 259 532,00€
- Solution 2 : alimentation dans les deux sens, solution variante **PVC**, montant de 247 572,00 €
- Solution 3 : alimentation uniquement dans le sens Bruges-Cieurac, solution de Base Fonte pour un montant de 226 044,00€
- Solution 4 : alimentation uniquement dans le sens Bruges-Cieurac, solution Variante PVC pour un montant de 173 420,00€

Après avoir débattu, Monsieur le Maire propose que l'appel d'offre pour l'étude soit envisagé l'année prochaine, de façon à faire établir des devis plus précis, sachant qu'il serait souhaitable de privilégier un diamètre supérieur à 100mm, de façon à couvrir d'une part la défense incendie, et d'autre part ne pas s'interdire un éventuel transit par bouclage sur ce nouveau tronçon.

Le cahier des charges sera donc élaboré en fonction de la décision du Conseil Municipal.

- ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette solution.

Présentation du rapport annuel assainissement + RPQS et approbation.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est obligatoire de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif.

Il présente donc le rapport.

- ➔ Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Informations et questions diverses (lectures de courriers).

1. Courrier de Madame MAS concernant une fuite d'eau sur son installation.

La commune a déjà délibéré concernant ces problématiques et ne prend pas en charge les factures concernant les fuites d'eau, l'eau ayant été mise en distribution à un coût. De plus, il existe des assurances pour traiter ce type de dysfonctionnement.

2. Droit de préemption pour une parcelle de 1500m², pour un montant de 45 000€, appartenant à Monsieur Bouyssonnie. La commune n'exerce pas son droit de préemption.
3. Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il va devoir signer une convention entre le SDIS de Souillac et la mairie pour l'utilisation de notre employé communal, afin qu'il ait des heures d'absences autorisées pour se rendre sur des interventions.
4. Monsieur LAHILLE, plombier domicilié à Lachapelle-Auzac, fera l'entretien de la chaudière de l'école.
5. Il y a un problème au cimetière de Cieurac : la bâtisse du caveau des Abbés doit être rénovée. La mairie va demander un devis.
6. Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu l'Inspecteur d' Académie qui lui a précisé que la commune de Lanzac était menacée par une suppression de poste d'enseignant, l'Inspecteur doit voir Monsieur le Maire de Pinsac pour envisager un regroupement pédagogique.

La séance est levée à 23 Heures 30 minutes.